

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu les propositions de la composante ou de la direction qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Diplôme universitaire : Professeurs d'école stagiaires - entrée dans le métier

Président(e) : DECLERCQ Christophe Enseignant-chercheur

Membres : RICHARD Nadine Enseignant

ESTIVAL Valérie Enseignant

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Mme Sandrine MARVILLIERS

Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 11 3 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégalion du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire



Jérôme GARDODY

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu les propositions de la composante ou de la direction qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Diplôme universitaire : Enseigner au collège ou au lycée - entrée dans le métier

Président(e) : DECLERCQ Christophe Enseignant-chercheur

Membres : BOURMAUD Chloé Enseignant-chercheur

LEGROS Delphine Enseignant

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Mme Sandrine MARVILLIERS

Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du conseil de l'éducation en charge
de la formation et de la recherche universitaire

Jérôme GARDODY

Le Vice-Président de l'Université de La Réunion

Vu l'article L613-1 et L712-2 du code de l'éducation ;

Vu les propositions de la composante ou de la direction qui organise la formation ;

ARRETE

Article 1 : : Sont désignés pour l'année universitaire 2023-2024 en qualité de présidents et membres des jurys des semestres de l'année et du diplôme :

Diplôme universitaire : Conseiller principal d'éducation stagiaire - entrée dans le métier

Président(e) : DECLERCQ Christophe Enseignant-chercheur

Membres : BALANCY Leila Enseignant

LEGROS Delphine Enseignant

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Mme Sandrine MARVILLIERS

Directrice sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le 13 NOV 2023

Le 1er Vice-Président de l'Université de La Réunion

*Par délégation du Président de l'Université de la Réunion
Le Vice-Président du Conseil d'administration en charge
de la formation et de la vie universitaire*

